

M. Y. Papineau
Éditéur du P...



VOL. 2. COLLÈGE DE ST. HYACINTHE, P. Q.. VENDREDI, 14 MAI 1875. NO 17.

LE COLLEGIEN.

Se publie tous les quinze jours pendant l'année scolaire.

PRIX.

Pour dix mois.....\$1 00
" (États-Unis)..... 1 25

Toutes communications doivent être adressées au Gérant.

AGAPIT BEAUDRY,
Collège de St. Hyacinthe.

Petites notes sur le Syllabus.

POUVOIR TEMPOREL
DE L'ÉGLISE.

(suite.)

Ainsi quand Pie IX, dans son décret dogmatique *Ad Apostolicæ Sedis*, condamnait les œuvres du professeur Nuytz et, parmi ces œuvres, la thèse suivante : *Ecclesiam vis inferendæ potestatem non habere*, il ne faisait qu'affirmer de nouveau une doctrine déjà définie, à savoir : que l'Église a vraiment, de droit divin, la puissance coercitive, c-à-dire le droit d'exiger par la force la soumission à ses décrets.

C'est cette proposition du Docteur Népomucène Nuytz, condamnée par Pie IX dans son

bref *Ad Apostolicæ*, que le Syllabus reproduit (XXIV prop) parmi les "principales erreurs de notre temps."

La doctrine établie par la bulle *Auctorem Fidei*, ainsi que par les déclarations de Pie IX, sur le droit de coaction assuré à l'Église par la charte de son divin fondateur, déclare solennellement plusieurs points qu'il importe de faire remarquer. En effet, le droit de coaction suppose dans l'Église; 1o. le droit et le pouvoir de législater; *jubendi per leges*.

Au risque de répéter ce que nous avons dit à propos des précédentes propositions, nous résumerons ici les enseignements orthodoxes sur cette matière importante.

(a) L'Église est une société : car elle se compose de la multitude des fidèles unis entre eux par la même foi, les mêmes sacrements, la même soumission aux pasteurs légitimes, surtout au Pasteur Suprême, le Pape, et tendant tous au même but, le salut. Par les moyens qu'elle emploie, et surtout par sa fin, qui est essentiellement spirituelle, il est clair que l'Église est une société spirituelle. Qu'elle soit

une société, c'est ce que Notre-Seigneur nous montre quand il parle de bâtir son Église; c-à-d. de prendre les matériaux, de les réunir et d'en faire un tout. Les matériaux sont les hommes; la foi et l'autorité sont le ciment; l'union des hommes avec Dieu commencée ici-bas, consommée au ciel, voilà le but de cette construction admirable: *ædificabo Ecclesiam meam*, (St. Mathieu. ch. XVI. v. 18.) Notre-Seigneur nous représente aussi son Église comme un royaume; un royaume est une société. (b) Elle est une société parfaite : une seule considération suffirait pour le démontrer; car un royaume est, de sa nature, une société parfaite, et l'Église nous est montrée dans l'Écriture-Sainte comme un royaume. Au reste, on a déjà dit ce qu'est la société imparfaite; elle vise à atteindre en partie la fin, le but que la société parfaite se propose d'atteindre dans sa plénitude. Une compagnie de chemin de fer est une société imparfaite; elle vise à une partie des biens temporels que la société civile se propose pour fin. Il résulte de là que la société parfaite renferme en elle-même la